N° **CE2122**

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º CE2122

présenté par M. Moreau, rapporteur à l'amendement n° CE|2067 de M. Dive

ARTICLE 9

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« familiers »

les mots :

« de compagnie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'animal familier n'est pas juridique. En revanche, celle d'animal de compagnie est précisée à l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime.